

COMPOSITION DES JURYS
UFR Sciences et techniques
Année universitaire 2025-2026

Le Président de l'Université Bourgogne Europe

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;
VU l'arrêté du 26 juin 2024 accréditant l'université de Bourgogne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
VU l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence ;
VU le décret n°2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe ;
VU les arrêtés de délégation de signature du Président prévoyant que les jurys d'examens sont désignés par les directeurs des composantes ;
VU le référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'université de Bourgogne le 18 décembre 2023 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury de la Licence 1 Sciences, Technologies, Santé du semestre 1 est ainsi constitué pour l'année universitaire 2025-2026

Président(e) : Catherine LABRUERE CHAZAL

Membres :

Régine. AMARDEIL
Maria-Rosa. ARDIGO-BESNARD
Jean-Luc BARIL
Claire. BOURGEOIS REPUBLIQUE
Stéphanie. BRICQ

Sylvain. CARROZZA
Gérard. COLAS DES FRANCS
Jérôme. LAURENS
Mahdi. MADANI
Adrien. NICOLAI

Article 2 :

Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Sciences et Techniques et sur le site internet de l'UFR.

Fait à DIJON, le 18 novembre 2025

Pour le Président,
Le Directeur de l'UFR Sciences et Techniques

Luc IMHOFF

